

Pour rire un tantinet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **88 (1961)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Pour rire un tantinet

Dans nos tribunaux

Un prévenu venait d'être acquitté.

— Ah ! monsieur l'avocat, dit-il à son défenseur, je vous remercie de votre touchant plaidoyer. Non, je n'aurais jamais cru que je sois si innocent !

* * *

Une dame est appelée comme témoin.

— Eh bien, madame, dit le président, pourquoi ne répondez-vous pas à ma question ?

— Parce que ce que j'aurais à vous dire ne peut être entendu par aucun homme honnête.

— Dans ce cas, madame, dites-le tout bas à l'oreille de mon greffier !

* * *

— Accusé, avouez que lorsque, après avoir brisé la vitre, vous passâtes le bras par le trou, c'était pour vous emparer des bijoux de la vitrine.

— Oui, j'avoue que ce n'était pas pour en mettre !

* * *

— Vous vous plaignez d'avoir été battu par le prévenu que voici ?

— Oui, monsieur le président, il m'a donné des coups de pied dans le...

— C'est bon, asseyez-vous sur ce mot, le tribunal vous comprend !

Un homme occupé !...

C'est bien cet ami « Kylou ». Il est concierge du temple, vendeur de journaux et radeleur de la C.G.N.

Toujours alerte, toujours pressé, il court de rue en rue, matin et soir, pour vendre ses journaux : il galope de l'église au débarcadère, du débarcadère au cimetière. A l'instar du Maître Jacques de Molière qui changeait de casaque en passant de l'état de cocher à celui de cuisinier, lui, il change de casquette, suivant qu'il fait le camelot, le sacristain ou le radeleur. Il a des journées bien remplies, des horaires à respecter, des tournées à faire, des cloches à mettre en branle.

On m'a conté qu'un jour qu'il s'était attardé dans le temple — était-ce après une noce ou un service funèbre ? — un sifflement bien connu vint frapper ses oreilles. Et ceux qui étaient à ses côtés l'entendirent prononcer ces paroles fort peu évangéliques : « M... ince, j'ai oublié le bateau ! »

Mat.

Bonne mine à mauvais jeu

Mlle Irène est une charmante personne, mais médiocre pianiste. Elle est cependant souvent priée de jouer du piano dans les sociétés qu'elle fréquente et se fait rarement tirer l'oreille. Un jour pourtant, elle refuse mordicus.

— Voyons, voyons, mademoiselle, pour une fois, faites bonne mine à mauvais jeu !